

Plateforme électronique – publication : 17 novembre 2023

---

**MUNICIPALITE DE SAVIESE**  
*délivrance d'une autorisation d'exploiter*

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Municipalité de Savièse porte à la connaissance du public que M. Mickaël Dermidjian, domicilié à Champlan (Grimisuat), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	sur la parcelle no 9275, à la route du Bouillet 18, Savièse
Enseigne	:	Street Cooker
Prestations	:	food truck, petite restauration à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	du lundi au samedi, de 18h00 à 21h00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 17 décembre 2023.

Savièse, le 17 novembre 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE